



Communiqué de la Confédération paysanne du 25 juin 2025

Loi Duplomb : La Confédération paysanne appelle à un rassemblement sous la forme d'un pique-nique citoyen devant la préfecture jeudi 26 juin à 18h30 pour clamer son attachement à la mission d'utilité publique du métier de paysan :

Cultiver, élever, préserver pour nourrir et garantir ainsi la souveraineté alimentaire du pays.

Pour la Confédération paysanne la loi Duplomb rate la cible. Elle ne répond en rien à la garantie et à la sécurisation des revenus agricoles, ou à la problématique de renouvellement des générations d'agriculteurs.

La loi Duplomb, supposée lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur, reprend sans filtre les demandes du lobby agro-industriel qui fait de la préservation de l'environnement le bouc émissaire de la crise agricole .Elle ne vise qu'à favoriser le développement de l'agro business avec entre autres la concentration d'élevages industriels, au détriment de l'élevage paysan et du maintien des prairies haies zones humides indispensable au cycle de l'eau.

A la Confédération paysanne nous voulons des fermes nombreuses avec des voisins paysans sur tout le territoire. Nous refusons la course à l'agrandissement et l'augmentation exponentielle de la taille des fermes. Nous sommes favorables à un partage équitable de la ressource en eau. La loi Duplomb organise le contraire et installe la concurrence entre l'agriculture de fermes et une agriculture de firmes fortement encouragées dans le texte. Nous avons besoin d'une loi qui réponde réellement aux problèmes du monde agricole, des revenus décents et des prix rémunérateurs, et une meilleure protection sociale, favoriser les productions locales pour une consommation locale, et la mise en place de régulations aux frontières nationales pour donner de l'air aux productions intérieures et un accès à une alimentation de qualité pour toutes et tous via une sécurité sociale de l'alimentation.

Nous voulons un juste revenu pour des paysans libérés des distorsions de concurrence des importations par l'instauration de prix minimum d'entrée sur le marché intérieur calés sur le prix de revient des productions nationales et applicables à l'ensemble des productions importées.

Ce ne sont pas les réglementations aidant à préserver notre santé et notre environnement qui entravent notre métier, c'est le manque de revenu ! Nous sommes nombreux engagés dans les filières de qualité où l'agronomie et la coopération avec la nature sont déterminantes. Nous contestons ce texte qui piétine l'environnement et la biodiversité. Prétendre lever des « entraves » en ré-autorisant des molécules nuisibles à la vie des abeilles et à la qualité de l'eau, c'est faire le choix de revenir sur les filières investies dans les démarches qualitatives. La loi Duplomb c'est faire le jeu de la compétitivité à tout prix : une logique que l'on retrouve dans les accords de libre-échange Mercosur qui alimentent la concurrence déloyale et détruisent le revenu des agriculteurs, en France et ailleurs.

Cette loi ignore la recherche en matière d'alternative aux pesticides et entérine le recours systématique à des molécules détruisant les abeilles et les polliniseurs des cultures. Le nombre de cancers et maladies neurodégénératives est en augmentation constante, l'eau courante est polluée par des molécules issues de l'agrochimie. La biodiversité s'effondre et la ressource en eau qui se raréfie est accaparée par une poignée de grosses structures industrielles. En tant qu'agriculteurs et agricultrices, nous sommes nous-mêmes les premières victimes de la course à l'industrialisation : endettement, maladies professionnelles, désertification sociale, concurrence permanente, course à la productivité, vulnérabilité aux bouleversements climatiques et déshumanisation du métier.

La Confédération paysanne demande aux parlementaires concernés de ne pas céder aux pressions commandées par une vision industrielle de l'agriculture mais à défendre des mesures qui sécurisent la rémunération des agriculteurs et protège la santé publique.

Contacts : Emmanuel Aze : 06 87 32 77 63